

Tableau de procédure – Permis B pour Doctorant-e / Post-doctorant-e Hors UE/AELE

Étapes clés	Candidat-e	Entité préparant l'engagement
 Préparation de l'engagement		- Transmet les consignes au/à la candidat-e - Collecte les documents via GDE - Prépare l'e-engagement
 Constitution du dossier	- Remplit et signe le Formulaire E - Fournit les documents requis	
 Transmission dossier		- Transmet dossier complet à la DIRH qui émet en retour à l'entité une attestation de pré-immatriculation. - Transmet l'attestation de pré-immatriculation au/à la candidat-e
 Attestation pré-immatriculation	- Reçoit l'attestation de pré-immatriculation émise par la DIRH	
 Demande de visa ⁽¹⁾	- Dépose la demande de visa D pour études auprès du consulat/ambassade suisse de son pays de résidence en joignant l'attestation de pré-immatriculation	
 Confirmation de dépôt de visa	- Transmet confirmation à l'entité	
 Transmission à l'OCPM		- Transmet confirmation à la DIRH, qui envoie le dossier à l'OCPM
 Autorisation d'entrée	- Reçoit l'autorisation via ambassade/consulat ou via la DIRH	
 Arrivée à Genève	- Prend rendez-vous à l'OCPM (obligatoire, sur convocation reçue)	- Transmet le courrier de convocation de l'OCPM au/à la candidat-e
 Confirmation de l'arrivée	- Transmet la confirmation de l'annonce d'arrivée à l'entité	- Transmet la confirmation de l'annonce d'arrivée à la DIRH pour établissement du contrat
 Réception du permis		- L'OCPM envoie le permis biométrique à l'adresse domicile indiquée à Genève

Demande de visa⁽¹⁾

Exceptions : Les personnes extra-européennes résidant déjà dans un pays membre de l'UE/AELE sont exemptées de cette démarche, ainsi que les ressortissants des pays suivants qui n'ont pas besoin d'un Visa pour l'entrée en Suisse : Andorre, Australie, Brunei, Japon, Malaisie, Monaco, Nouvelle-Zélande, Saint Marin, Singapour, Vatican